



Preuve de ressources pour couvrir les frais de toute nature

Par **Njekus**, le **28/08/2018** à **03:37**

bonjour,rnrnje suis Njekus du Cameroun, j'ai déposé mon dossier à l'ambassade de France au Cameroun et le visa m'a été refusé pour le motif suivant : pas de preuve prouvant que je dispose de ressources suffisantes pour mes frais de toute nature durant le séjour en France. Pourtant j'ai une AVI délivré par Société Générale au Cameroun et la rentrée est dans 2 semaines donc je ne sais pas quoi faire. Pourriez vous me conseiller ou m'orienter pour que je puisse trouver solution à mon problème ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2018** à **07:17**

Bonjour,rnrnPour quel motif voulez-vous venir en France ? Quel visa demandez-vous ?

Par **Njekus**, le **29/08/2018** à **11:51**

Bonjour,rnrnJe vais en France pour les études. Le visa c'est pour un long séjour.rnrnEn effet, j'ai payé déjà une partie de ma pension à l'école de Commerce de Lyon, mon logement et ai versé mon argent à la Banque et paylogement.

Par **amajuris**, le **31/08/2018** à **21:02**

bonjour, n'il doit y avoir une raison pour que le consulat refuse votre visa pour ressources insuffisantes. n'vous pouvez saisir la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en france. n'le principe est qu'une fois sur le sol français, vous ne soyez pas à la charge de la france, en particulier en matière d'assurance maladie. n'salutations

Par **Njekus**, le **06/09/2018** à **08:33**

Bonjour, n'j'ai pu retirer mon argent à la Banque et il se pourrait que l'argent ne fût pas déposé dans mon compte qu'ils devaient ouvrir en mon nom en France. Alors j'ai décidé de retirer mon argent et passer par une structure plus compétente Studely que m'ont conseillé certains de mes camarades.